



## Synthèse des observations du public prises en compte

Modification de la nomenclature des installations classées : modification de la rubrique 1414 relative aux installations de remplissage ou de distribution de gaz inflammables liquéfiés

Dans le cadre de la consultation du public sur le projet d'arrêté susmentionné, menée par voie électronique sur le site internet du ministère en charge du développement durable (<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/>) du 27 septembre 2013 au 17 octobre 2013 inclus, 3 observations ont été déposées. Celles-ci ne portent pas précisément sur la modification de la nomenclature des ICPE proposée mais constituent des réflexions plus générales sur le potentiel de dangers des gaz inflammables liquéfiés et également sur la promotion de cette énergie.

Le texte n'a pas été modifié suite à la consultation du public.